

## LE BILINGUISME DANS LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

On sait d'où naquit la Ligue de l'*Action française* ou, pour être plus exact, la *Ligue des Droits du français* dont celle-ci n'est que le prolongement? D'une réaction contre l'ostracisme que subissait de plus en plus notre langue dans le commerce et l'industrie.

Les documents abondent sur ce point. « *La Ligue des Droits du français*, lisons-nous à l'article II de ses statuts, a pour but de rendre à la langue française dans les différents domaines où s'exerce l'activité des Canadiens français, et particulièrement dans le commerce et l'industrie, la place à laquelle elle a droit, » et au début de son programme-manifeste, la première de ses publications: « Pour un bon nombre de Canadiens français, la langue française n'est plus la langue usuelle. Dans certains domaines, le commerce et l'industrie par exemple, ils l'ont rejetée complètement. Annonces, catalogues, factures, marques ou noms des produits, tout est rédigé en anglais... Une réaction s'impose. » Enfin notre premier et si dévoué secrétaire, le docteur Joseph Gauvreau, déclarait à Québec, dans une conférence mémorable: « *La Ligue des Droits du français* poursuit par des moyens spéciaux les revendications des droits de la langue française au Canada et s'attache à épurer des anglicismes qui les inondent ces domaines qu'elle affectionne davantage: le commerce et l'industrie. »

C'est dire quelle importance les fondateurs de notre oeuvre attachaient au sujet dont il sera question dans